
RAPPORT DE SUIVI

Le présent rapport de suivi concerne un projet relatif à :

- ☒ La méthode boisement
☐ La méthode reconstitution de peuplements forestiers dégradés

Nom du projet :

Projet Néosylva – Pays de la Loire (44) – 2KERO-118

Renommé : Projet Néosylva – Pays de la Loire (44) – 2KERO-118 (2) pour éviter toute confusion avec le 2
projet labellisé sur cette même propriété

PARTIE 1 : CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Surface : 3,98 ha

Densité de plantation : 1100 plants/ha pour le cèdre d'Atlas, 1600 plants/ha pour le pin maritime et le douglas, 625 plants/ha pour la zone en diversification

Date de plantation : 01/04/2021

Si le projet a été déposé sous V3, l'année de plantation correspond à celle déclarée dans le tableur :

☐ Oui

☒ Non. La corriger et joindre le calculateur mis à jour.

Essences : indiquer la ventilation des essences à la plantation :

Pin Maritime : 33%
Cèdre de l'Atlas : 33%
Douglas : 26%
Chêne pubescent : 4%
Chêne vert : 4%
Arbousier, châtaignier, tilleuls à petites feuilles, noisetier : <1%

En fonction des essences majoritairement plantées, à partir de quelle année et à quel mois le projet peut-il être audité : 08/2025

Y a-t-il eu un écart dans la ventilation des essences par rapport à ce qui avait été initialement prévu au moment du dépôt du projet au label Bas-Carbone ?

☐ Oui

☒ Non

Si oui, quelles sont les essences qui ont dû être substituées ?

Si oui, pour quelle raison ces essences ont-elles été substituées ?

- ☐ Pénurie de l'essence en question au moment de la plantation
- ☐ Changement d'essence au moment du regarnis car l'essence d'origine était inadaptée/mal adaptée (une forte mortalité ayant été constatée sur l'essence en question)
- ☐ Autre raison, préciser :

Si oui, quelles classes de fertilité et quelles tables de production ont été utilisées pour recalculer les réductions d'émissions ? NB : le recours aux indications données dans la V3 pour ce choix est obligatoire.

Joindre le calculateur mis à jour.

Nombre de réductions d'émissions

Si l'année de plantation (pour les projets labellisés sous la V3) et/ou les essences (pour tous les projets) ont été modifiées par rapport à ce qui avait été déclaré dans le dossier labellisé, après une mise à jour du calculateur combien de réductions d'émissions sont générées par le projet ?

REA forêt après rabais = _____

REA produits bois après rabais = _____

REI substitution après rabais = _____

REA totales générables = _____

Additionnalité

Votre projet a-t-il bénéficié, depuis le dépôt du dossier pour labellisation, de financements autres que ceux des acheteurs des réductions d'émissions ? Par exemple : subvention nationale, subvention régionale, subvention départementale, subvention communale

- ☐ Oui
- ☒ Non

Si oui, lesquels ? Joindre les justificatifs associés.

PARTIE 2 : LE SUIVI DE L'ANNÉE N À N+5

La vie du projet durant les 5 premières années

Avez-vous effectué ou fait effectuer des comptages/suivis intermédiaires de mortalité ?

- ☒ Oui
☐ Non

Si oui, détailler :

Comptages réalisés les 3 premières années et fournis avec le dossier d'audit

Insérer ci-après des photographies légendées du projet à des âges différents à joindre. Inclure autant de photos illustratrices de la vie du projet de l'année 0 à 5 que vous le souhaitez.

Les regarnis

Avez-vous effectué des regarnis ?

- ☒ Oui
☐ Non

Si oui, à quelle année ? Hiver 2023/2024

Sur combien de plants ? 357 plants

Lister la composition et la ventilation des essences du regarni :

Regarnis UG P :

- 232 pins maritimes
- 44 cèdres de l'Atlas

Regarnis UG O : 81 douglas

Les travaux d'entretien

Avez-vous effectué des travaux post-plantation (broyages, dégagements, tailles de formation...) ?

- ☒ Oui
☐ Non

Si oui, lister les travaux effectués et leur année de réalisation :

Dégagements réalisés tous les ans jusqu'à été 2025.

Les co-bénéfices

Quelles actions particulières avez-vous mis en œuvre pour valoriser les co-bénéfices que vous avez déclarés à l'année de labellisation de votre projet (*ne renseigner que si pertinent**) ?

Le document de gestion durable

Quel document de gestion durable avez-vous ?

- ☐ Aménagement forestier (uniquement forêts publiques)
☒ Plan simple de gestion
☐ Code de bonnes pratiques sylvicoles
☐ Règlement type de gestion

En quelle année l'avez-vous fait agréer ? 2024

Joindre une copie du courrier d'agrément du document de gestion durable.*